

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05468

Numéro SIREN : 879 728 038

Nom ou dénomination : A.M.E Viandes

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2022 sous le numéro de dépôt 3928

A.M.E Viandes

Société par actions simplifiée au capital de 4 000,00 euros

Siège social : 257 Avenue Ernest Subilia 13600 La Ciotat

Siren : 879 728 038 R.C.S Marseille

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 03 Janvier 2022

Le trois janvier deux mille vingt-deux, à 10h00, à La Ciotat

Les actionnaires de la société A.M.E Viandes, SAS au capital de 4 000,00 euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Actionnaires présents :

- Mr Frédéric PIERRE, Président et Actionnaire,
- Mr Stéphane MARTINEZ, Directeur Général et Actionnaire.

Monsieur Frédéric PIERRE préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des actionnaires présents ou se faisant représenter est propriétaire de 4 000 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des actionnaires les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux actionnaires,
- texte de la résolution soumise aux actionnaires.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : fixation de la rémunération du Président & celle du Directeur Général.

Résolution unique

L'assemblée décide que le Président, Mr Frédéric PIERRE ainsi que le Directeur Général, Mr Stéphane MARTINEZ ne percevront aucune rémunération au titre de leurs mandats sociaux, pour les périodes suivantes :

- Mr Stéphane MARTINEZ du 01 01 2022 au 15 02 2022,
- Mr Frédéric PIERRE du 01 01 2022 au 31 12 2022.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

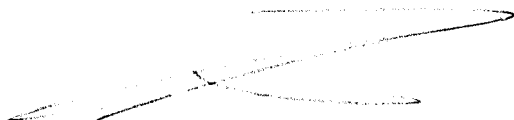
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h15.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture aux actionnaires présents, a été signé par le président de séance.

Fait à La Ciotat le, 03 Janvier 2022.

Mr Frédéric PIERRE

Président & Actionnaire



Mr Stéphane MARTINEZ

Actionnaire

